

Recommandation de BMO au sujet des dons de charité

Selon les plus récentes données de Statistique Canada, moins du quart des contribuables canadiens réclament des déductions pour dons de charité (23,4 % de tous les déclarants en 2010, soit 5,74 millions de personnes). Ce pourcentage relativement bas s'explique en partie par des stratégies de planification fiscale par couple, permettant au conjoint qui a le revenu le plus élevé d'obtenir un crédit plus important en additionnant tous les dons de la famille. Malgré tout, la proportion de Canadiens qui déclarent de tels dons, qui était de 30 % en 1990, n'a pas cessé de diminuer au cours des vingt dernières années. Et la part des contribuables qui font des dons est aussi inférieure à celle des donateurs aux États-Unis (26,6 % des Américains).

En outre, la valeur totale des dons de charité déclarés a diminué au cours des dernières années. Si les dons ont bien augmenté de 6,5 % en 2010 à 8,25 milliards de dollars, ce résultat demeure inférieur à ceux de 2006 et 2007 (plus de 8,5 milliards de dollars pour chacune de ces deux années). En 2010, les dons représentaient juste un peu plus de 0,6 % du revenu total des particuliers. En fait, le montant réel des dons pourrait avoir été légèrement supérieur, car les organismes caritatifs auraient émis pour plus de 13 milliards de dollars de reçus aux fins de l'impôt cette année-là, mais cela représente tout de même à peine 1 % des revenus personnels. Et encore une fois, ce pourcentage est nettement inférieur à celui des dons des contribuables américains (1,3 % de leur revenu personnel), qui ont donné, en moyenne, près du double de ce que les Canadiens ont donné.

Une façon d'encourager les Canadiens à faire plus de dons de charité pourrait être d'appliquer l'actuel crédit d'impôt de 29 % à tous les dons, et pas seulement à ceux de 200 \$ et plus. (Actuellement, les dons de moins de 200 \$ donnent droit à un crédit de 15 %.) Cette mesure aurait peu ou pas d'incidence sur les gens qui donnent des sommes importantes, mais elle pourrait encourager ceux qui font des dons moins élevés, car le rendement marginal atteindrait presque le double pour les dons de moins de 200 \$. Et le don de charité déclaré médian en 2010 était de 260 \$ (comparativement à une moyenne de 1 437 \$), ce qui donne à penser que de nombreux donateurs pourraient bénéficier de cette mesure.

Le coût fiscal potentiel d'une telle mesure pour Ottawa inclurait : 1) les pertes de revenus sur les dons qui sont actuellement assortis d'un crédit d'impôt moins élevé et 2) les pertes de revenus sur les crédits liés aux nouveaux dons supplémentaires. Nous estimons que la première partie des pertes de revenus représenterait approximativement de 140 millions à 150 millions de dollars par année pour Ottawa. Le coût de la deuxième partie des pertes dépendrait du nombre de nouveaux donateurs que la nouvelle politique attirerait, ce qui ne peut être estimé que de façon approximative. Si la nouvelle politique encourageait suffisamment de donateurs pour ramener leur pourcentage au niveau de 1990 (c'est-à-dire 30 % des contribuables), et si les nouveaux donateurs réclamaient chacun 100 \$, le coût de la deuxième partie des pertes serait de moins de 50 millions de dollars. Par conséquent, le coût global de cette mesure proposée serait inférieur à 200 millions de dollars, même si plus de 1,5 million de Canadiens se mettaient à donner plus généreusement aux organismes caritatifs. (Cela se compare aux estimations récentes qui

établissent le coût total de l'ensemble des déductions pour dons de charité à 2,2 milliards de dollars, soit une hausse de moins de 10 % du coût total des déductions pour Ottawa.)

Compte tenu du coût fiscal projeté, et des réalités budgétaires auxquelles le gouvernement fédéral est actuellement confronté, nous recommandons de considérer la mise en œuvre de ce changement seulement lorsque la situation des revenus se sera améliorée et que la situation financière sera plus près de l'équilibre.